CONCILIATION DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION AVEC LES PLANS DE DÉVELOPPEMENT (000 \$)

N° de ligne

1	Additions en immobilisations à la base de tarification de la Cause (Énergir-L Doc. 3, p.2, l. 14)	Répartition des investissements selon les différents plans de développement et années de réalisation des travaux			
2			Plans de développement antérieurs réalisés en 2019-2020 (note 1)	Plans de développement 2018-2019 réalisés en 2019-2020 (note 2)	Plans de développement 2019 2020 réalisés en 2019-2020 (note 3)
3	Total développement du réseau excluant Biométhane	84 615	8 357	25 807	50 452
4	Total	84 615	8 357	25 807	50 452

- Il existe un délai entre le moment où une vente est signée et le moment où les coûts de construction seront engagés. Ce délai varie en fonction de l'envergure
- 6 du projet, de la catégorie de marché et du type de travaux qui seront effectués. Ainsi, une portion des coûts de construction sera encourue durant l'année de
- ⁷ signature de la vente et la portion résiduelle sera engagée durant les années subséquentes à celle de la signature de la vente.

8	Investissements en immobilisations du plan de développement 2019-2020				Répartition des investissements du plan de développement 2019-2020 selon l'année de réalisation des travaux				
9	du pla	vestissements en immobilisations an de développement 2019-2020 Énergir-I, Doc. 2) (note 4)	Contributions clients du plan de développement 2019-2020 (Énergir-I, Doc. 2)	Ajustement pour exclure les frais généraux corporatifs (note 5)	Investissements en immobilisations et contributions clients du plan de développement 2019-2020 excluant les frais généraux corporatifs			Plan de développement 2019 2020 réalisé en 2019 2020 (note 3)	
10	an 0	91 130	(1 060)	(7 358)	82 712			50 452	32 260
11	an 1	1 782	(1 551)		231				231
12	an 2	1 020	(155)		865				865
13	an 3	666	(108)		558				558
14	an 4	555	(82)		473				473
15	an 5	49	(68)		(19)				(19)
16	Total	95 201	(3 023)	(7 358)	84 820			50 452	34 368

17 note

- 18 À la suite du raffinement de la méthodologie utilisée pour répartir les investissements selon les différents plans de développement, une portion plus importante d'investissements a
- 19 été identifiée comme appartenant à un plan de vente antérieure de plus de deux ans par rapport à l'année témoin. De plus, les investissements prévus en 2019-2020 pour le projet
- d'extension de réseau Côte de Terrebonne (R-3851-2013), le projet d'extension de réseau pour le parc industriel de Beauharnois (R-3922-2015), le projet d'extension de réseau à
- 21 Saint-Marc-des-Carrières (R-4021-2017) et le projet d'extension de réseau MRC des Appalaches et de Beauce-Sartigan (R-4020-2017) se retrouvent également dans cette section

22 note 2

Le montant de 25 807 k\$ représente la portion des coûts qui seront engagés en 2019-2020 relativement au plan de développement de 2018-2019.

24 note

- Le montant de 50 452 k\$ représente la portion des coûts qui seront engagés en 2019-2020 relativement au plan de développement de 2019-2020. Ce montant inclut des coûts
- de 27 089 k\$ relatifs au projet d'extension de réseau pour la desserte en gaz naturel de Métaux BlackRock Inc. et de la zone industrialo-portuaire de Saguenay (R-4069-2018) et
- des coûts de 291 k\$ pour Québec Lithium (R-3785-2012), puisque ces projets sont prévus être signés dans le plan de développement 2019-2020.

28 note 4

- Le classement, en année, des investissements en immobilisations du plan de développement 2018-2019 ne représente pas une hiérarchie en termes d'années financières. Il
- 30 s'agit plutôt d'un classement établi en termes d'années relativement à des projets et ce, sans égard à l'année financière dans laquelle ceux-ci seront réalisés. L'an 0 représente
- ainsi la période d'investissementsen infrastructure nécessaire avant que le projet ne soit mis en service. L'an 1 du projet débute dès la date d'ouverture du premier compteur. Les
- 32 coûts présentés lors des années 1 à 5 représentent les investissements additionnels tels que les coûts de branchement encourus pour les clients qui vont se joindre au projet ultérieurement.

33 note 5

- ³⁴ Un ajustement doit être effectué pour venir retrancher les frais généraux corporatifs inclus dans le plan de développement puisque ces frais sont présentés distinctement à la
- pièce des additions en immobilisations à la base de tarification (Énergir-L Doc. 3).

36 note 6

Le montant de 34 368 k\$ représente la portion des coûts qui seront engagés en 2021 et au cours des années subséquentes pour le plan de développement de 2019-2020.